



Oh Canada! Trop d'enfants pauvres et depuis trop longtemps ...



Rapport 2006 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada

En 1989, la Chambre des communes a résolu à l'unanimité de « s'employer à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté des enfants au Canada d'ici l'an 2000 ». Pourtant, près de 1,2 million d'enfants, presque un enfant sur six au Canada, vivent toujours dans la pauvreté.

La pauvreté, c'est

- « ... me sentir honteux parce que papa ne trouve pas d'emploi »
- « ... faire semblant d'avoir oublié mon déjeuner »
- « ... qu'on se moque de moi à cause de mes vêtements »
- « ... avoir peur de dire à maman qu'il me faut des chaussures de gym »
- « ... entendre papa et maman se disputer à propos d'argent »
- « ... cacher mes pieds pour éviter que le prof se choque parce que je n'ai pas de bottes »

Élèves de 4e et 5e année à North Bay¹

Le temps est venu de respecter les engagements du Canada en faveur des enfants

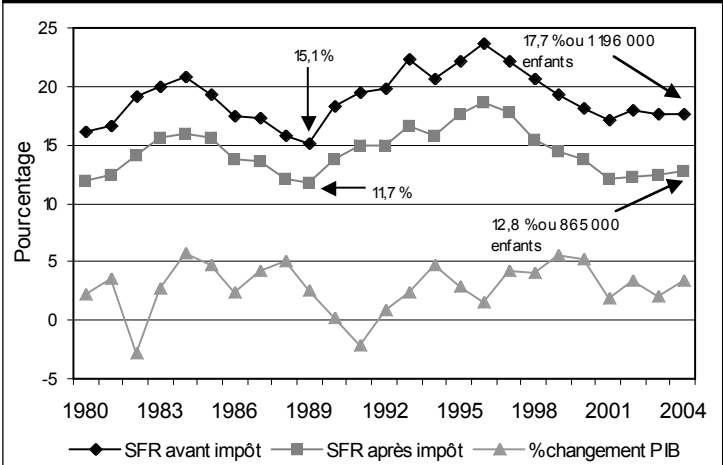
En dépit de sa croissance économique soutenue, la fiche du Canada en matière de pauvreté infantile est pire aujourd'hui qu'en 1989. Des variations cycliques se sont produites au gré des périodes de récession et de reprise économiques, mais il reste qu'un enfant sur six est pauvre encore aujourd'hui. Et ce pourcentage ne prend pas en compte la situation humiliante des communautés autochtones où un enfant sur quatre grandit dans la pauvreté.

Le Canada n'a pas respecté les promesses qu'il a faites aux enfants :

- La résolution de la Chambre des communes adoptée à l'unanimité en 1989 qui visait à éliminer la pauvreté des enfants au Canada;
- Le Sommet mondial pour les enfants de l'UNICEF, tenu en 1990, qui reconnaissait le principe de placer les enfants au cœur de nos actions;
- La Convention onusienne relative aux droits des enfants, ratifiée par le Parlement du Canada et toutes les assemblées législatives provinciales en 1999, qui reconnaît aux enfants le droit à des conditions de vie décentes;
- Les ententes sur les services de garde à l'enfance, conclues entre le gouvernement du Canada et toutes les provinces en 2005, qui jetaient les bases d'un système universellement accessible;
- L'entente historique entre les premiers ministres et les chefs des Premières Nations en 2005 à Kelowna qui laissait présager l'amélioration de la qualité de vie des enfants et des familles autochtones, métis et inuits.

Des initiatives importantes au chapitre des prestations pour enfants, des services de garde et du logement abordable ont été lancées. Certaines ont été bloquées et d'autres annulées. Il est temps pour le Canada d'adopter une stratégie de réduction de la pauvreté qui lui permette de respecter ses engagements en faveur des enfants et de leurs familles.

GRAPHIQUE 1 : POURCENTAGE D'ENFANTS VIVANT DANS DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET CHANGEMENT ANNUEL DU PIB CANADIEN, 1980-2004²

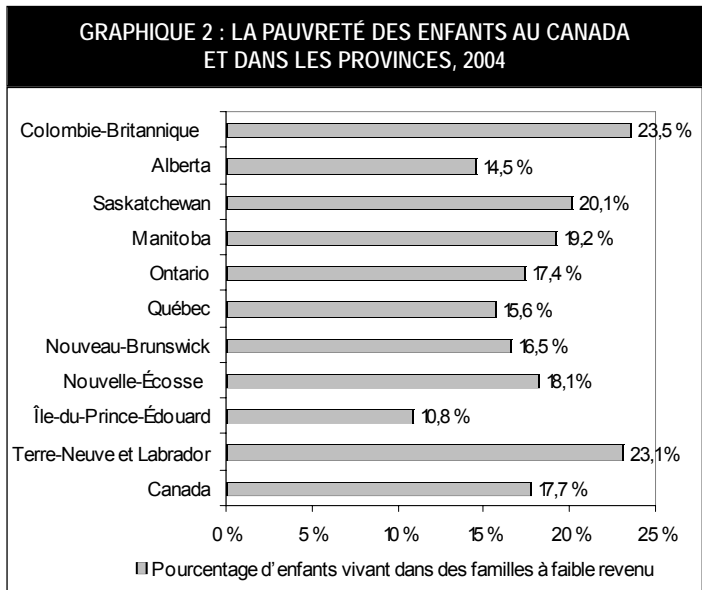


Source : Statistique Canada, Revenu au Canada 2004 et L'observateur économique canadien 2003-2004 et 2006

Les taux de pauvreté infantile varient au Canada

La proportion d'enfants vivant dans la pauvreté varie considérablement d'une province à l'autre en raison de la disparité des politiques publiques de sécurité du revenu et de logement abordable et des différences dans les marchés du travail et les schémas de croissance économique. Elles ont cependant en commun qu'aucune d'entre elles, à ce jour, n'a ramené son taux de pauvreté infantile à moins de 10 %, comme le réclamait du Canada, l'UNICEF.

Le Québec est le seul endroit où le taux de pauvreté infantile diminue constamment depuis 1997. Ce phénomène est sans doute attribuable en partie à un train de mesures de soutien à la famille mises de l'avant en 1997, notamment l'expansion rapide du réseau québécois de services de garde abordables, l'élargissement de la prestation pour enfants et la bonification du congé parental. En dépit de son économie florissante, le taux de pauvreté infantile en Alberta se situe dans les deux chiffres et fluctue entre 14 % et 15 % depuis 1999. Terre-Neuve et Labrador, province où le taux de pauvreté infantile est de 23 %, a lancé une stratégie de réduction de la pauvreté en juin 2006 assortie d'investissements, d'un plan à long terme et de l'engagement de mesurer les progrès réalisés. C'est en Colombie-Britannique que le taux de pauvreté infantile demeure le plus élevé au Canada, à 23,5 %. On y compte beaucoup trop de familles à faible revenu qui n'arrivent pas à se trouver d'emploi à salaire décent, avec des avantages sociaux et un nombre suffisant d'heures pour se hisser au-dessus du seuil de pauvreté.



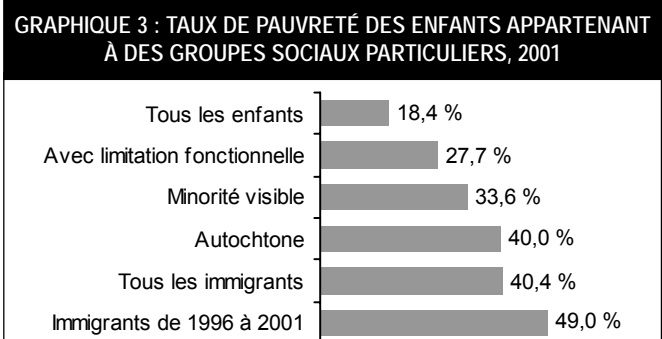
Source : CCDS à partir de la base de données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada, 2004

Est-ce que certains enfants sont plus à risque d'être pauvres?

Les taux de pauvreté infantile sont disproportionnellement élevés au sein des groupes sociaux vulnérables. Environ la moitié (52 %) des enfants à faible revenu au Canada vivent dans des familles monoparentales dirigées par une femme.

D'après le recensement 2001, 49 % des enfants de familles récemment immigrées et 34 % des enfants de familles racialisées sont pauvres. Les facteurs derrière ces taux élevés sont, notamment, la surreprésentation des groupes racialisés dans les emplois peu rémunérés, la non-reconnaissance de l'expérience de travail et des diplômes obtenus à l'étranger et la discrimination raciale au travail³. Quarante pour cent des enfants autochtones vivant à l'extérieur des réserves sont pauvres. Et les données recueillies séparément pour les communautés autochtones dressent un portrait tout aussi désolant. Quant au taux de pauvreté des enfants qui ont des limitations fonctionnelles, il est de 28 %.

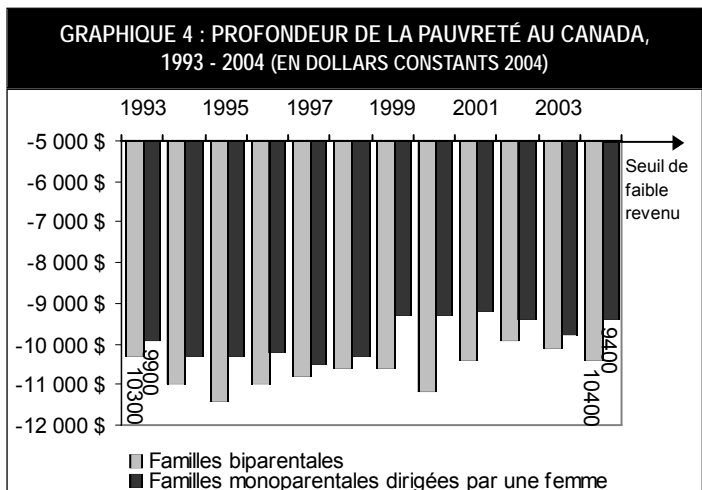
Une stratégie globale de réduction de la pauvreté doit comprendre des politiques et des investissements spécifiques pour s'attaquer aux sources systémiques de l'inégalité et promouvoir une plus grande équité dans nos collectivités.



Source : Données du recensement 2001, Statistique Canada

Dans quelle mesure les familles à faible revenu moyennes sont-elles pauvres?

Les familles à faible revenu moyenne vivent dans une pauvreté profonde. En effet, pour atteindre le seuil de pauvreté, une famille biparentale à faible revenu aurait besoin d'un montant additionnel de 10 400 dollars par année. Une famille monoparentale moyenne dirigée par une femme vit à 9 400 dollars sous le seuil de pauvreté. En dépit d'une économie robuste, aujourd'hui, les familles biparentales à faible revenu moyennes vivent dans une pauvreté aussi profonde qu'il y a onze ans et la situation des familles monoparentales dirigées par une femme ne s'est guère améliorée.

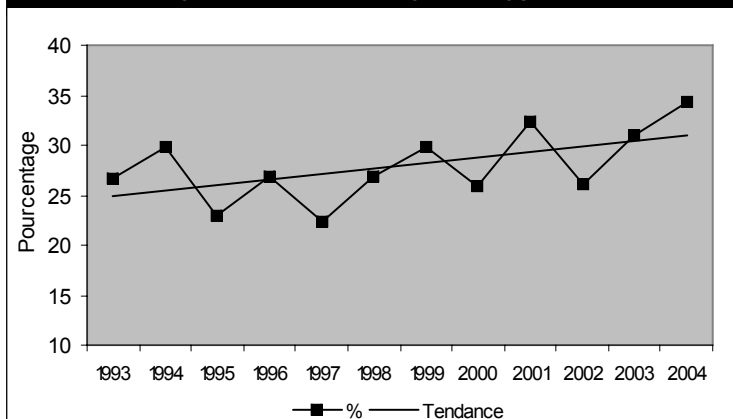


Source : Statistique Canada, Tendances en matière de revenu au Canada, 1989-2006, tableau 804

L'écart de pauvreté (la somme d'argent requise pour que toutes les familles pauvres atteignent le seuil de pauvreté) était de 5,67 milliards de dollars en 2003⁴. On prévoit qu'avec la réduction de la TPS les recettes fiscales du gouvernement diminueront de 5,3 G\$ en 2007, un montant qui aurait pu servir à éliminer la pauvreté des familles avec enfants⁵.

Un emploi : Est-ce la voie par excellence pour échapper à la pauvreté?

GRAPHIQUE 5 : POURCENTAGE DE FAMILLES À FAIBLE REVENU AVEC ENFANTS TRAVAILLANT À TEMPS PLEIN TOUTE L'ANNÉE



Source : CCDS à partir de la base de données de EDTR, 1993-2004

Le graphique 5 illustre que ce n'est pas parce qu'on se trouve un emploi qu'on échappe nécessairement à la pauvreté. En effet, environ le tiers (34 %) des enfants pauvres vit dans des familles où un parent au moins travaille à temps plein toute l'année. Ce pourcentage était de 27 % en 1993.

La tendance révèle qu'en dépit d'une forte croissance économique et de la création d'emplois, la proportion d'enfants vivant dans des familles qui travaillent à temps plein toute l'année mais ne réussissent pas à échapper à la pauvreté augmente régulièrement.

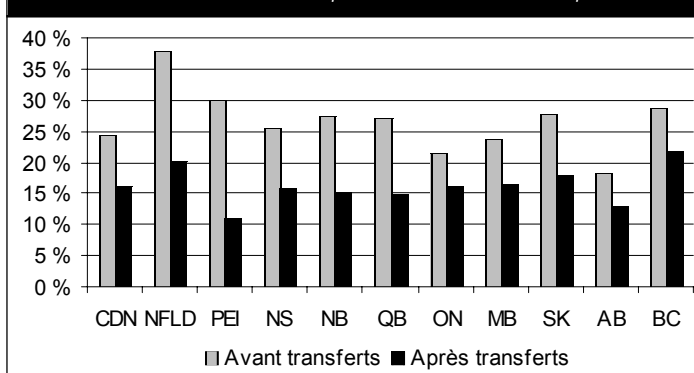
De nombreuses familles à faible revenu ont des gains d'emploi quelconques bien qu'elles ne travaillent pas à temps plein. Ce pourcentage était de 57 % en 1993. Les bas salaires, les conditions de travail médiocres et la difficulté de se trouver un travail à temps plein assorti d'avantages sociaux expliquent pourquoi les familles travaillent mais demeurent néanmoins pauvres. Un emploi sur quatre au Canada donne moins de dix dollars l'heure et deux emplois sur cinq sont précaires, c'est-à-dire à temps partiel, temporaires, contractuels ou travail autonome⁶. Des études réalisées auprès de la clientèle active sur le marché du travail des banques alimentaires du Grand Toronto ont révélé que ces personnes ne travaillaient en moyenne que vingt-cinq heures par semaine, quoique la plupart aurait souhaité faire plus d'heures⁷.



Les programmes gouvernementaux contribuent effectivement à réduire la pauvreté infantile

Les programmes gouvernementaux, tels que le crédit de TPS, la Prestation fiscale canadienne pour enfants et l'Assurance-emploi, aident effectivement à réduire le taux de pauvreté des enfants et des familles. Sans ces investissements publics, le taux de pauvreté des familles à faible revenu avec enfants aurait été supérieur à 24 % en 2004. Cependant, pour diminuer significativement le taux de pauvreté infantile et le ramener sous la barre de 5 %, il faut s'inspirer des pays de l'Europe du Nord, qui investissent considérablement dans leurs programmes sociaux et créent de bons emplois à salaire décent. Les familles qui occupent des emplois au bas de l'échelle ne font pas assez d'argent pour réussir à élever leurs enfants convenablement et dans la dignité.

GRAPHIQUE 6 : INCIDENCE DES TRANSFERTS DE REVENUS SUR LA PAUVRETÉ DES FAMILLES, CANADA ET PROVINCES, 2004



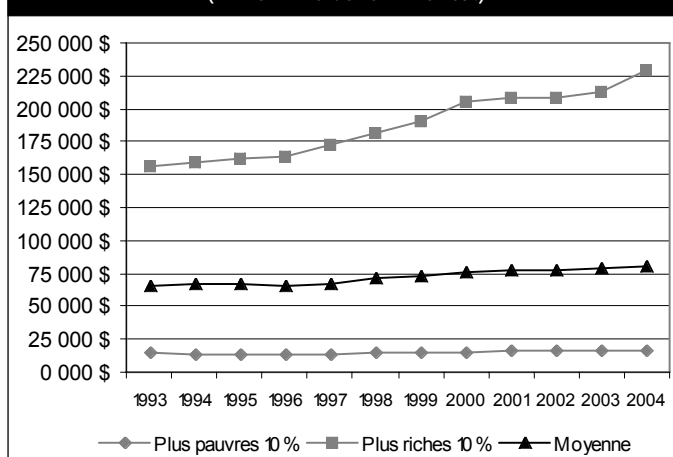
Source : CCDS à partir de la base de données de EDTR de Statistique Canada, 2004

L'écart entre les familles pauvres et les familles riches se creuse-t-il?

Le revenu moyen des 10 % de familles avec enfants les plus pauvres au Canada a augmenté au cours des onze dernières années de 1 184 dollars (18 %). En comparaison, le revenu moyen des 10 % de familles avec enfants les plus riches du Canada a augmenté de 71 559 dollars (46 %).

L'écart entre le revenu des familles à faible revenu et des familles bien nanties a continué à se creuser. Pour chaque dollar gagné par les 10 % de familles avec enfants les plus pauvres en 2004, les 10 % de familles les plus riches en ont gagné quatorze. Manifestement, les bénéfices d'une économie canadienne robuste n'ont pas été répartis également entre toutes les familles canadiennes et les disparités de revenu s'accroissent.

GRAPHIQUE 7 : DIFFÉRENCES DE REVENUS MOYENS DES FAMILLES AVEC ENFANTS AU CANADA, 1993-2004 (EN DOLLARS CONSTANTS 2004)



Source : CCDS à partir de la base de données de l'EDTR de Statistique Canada (1993-2004). Les déciles sont établis en fonction du revenu familial total après les transferts et avant impôt.

Services éducatifs et de garde à l'enfance : la lutte continue pour un système universel

La fréquentation de services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE) favorise le développement des enfants de toutes les strates économiques. Les services de garde augmentent les chances des enfants d'être en bonne santé et de réussir à l'école et ils sont une source de soutien pour les parents. Campagne 2000 continue de réclamer un système universellement accessible de SÉGE et fait valoir qu'il s'agit d'une mesure essentielle pour aider les familles canadiennes à échapper à la pauvreté.

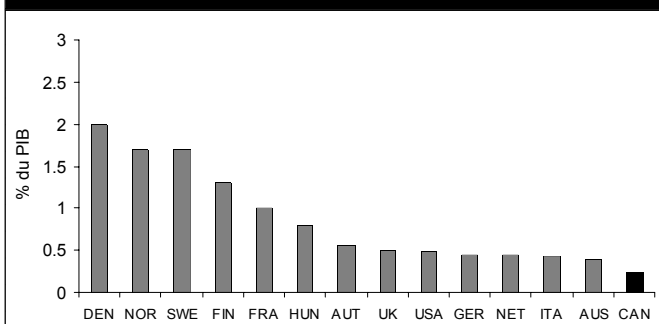
Toutefois, comme le souligne l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), la pauvreté infantile persistante nuit aux réalisations potentielles des SÉGE.

*La diminution de la pauvreté des enfants et des familles est une **condition préalable** pour assurer le succès des systèmes de services éducatifs et de garde à l'enfance. Les services de garde permettent d'atténuer les effets négatifs de la pauvreté en éduquant les jeunes enfants, en facilitant l'accès des familles à des services essentiels et en favorisant leur intégration sociale. Toutefois, un niveau élevé et persistant de pauvreté des enfants et des familles dans un pays nuit à ces réalisations et à l'amélioration des niveaux d'éducation.*

OCDE (2006)⁸.

Les progrès en vue de l'établissement d'un système universel de SÉGE au Canada ont été bloqués quand le gouvernement fédéral a annoncé aux provinces et aux territoires que les accords bilatéraux sur les services de garde prenaient fin le 31 mars 2007. Les compressions de 950 millions de dollars dans les transferts aux provinces et aux territoires pour les SÉGE résultant de cette décision n'amélioreront pas l'accès aux services de garde, lesquels parviennent actuellement à satisfaire aux besoins de garde de moins de 16 % des enfants âgés de zéro à douze ans au Canada, soit d'environ un enfant sur six. Une politique-cadre, l'augmentation substantielle des investissements publics et l'engagement politique à long terme sont trois composantes incontournables pour améliorer la fiche déplorable du Canada en matière de financement des SÉGE.

GRAPHIQUE 8 : FINANCEMENT PUBLIC DES SERVICES DE GARDE DESTINÉS AUX ENFANTS ÂGÉS DE ZÉRO À SIX ANS COMME POURCENTAGE DU PIB (2004)



Source : OCDE (2006) *Starting Strong II : Early Childhood Education and Care*. Annexe C, page 246.

Besoin d'action soutenue pour lutter contre la pauvreté des enfants dans les communautés autochtones.

... Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a révélé que les cas de protection de l'enfance ont augmenté de 70 % de 1995 à 2003. La raison principale de retirer les enfants de leur famille est la négligence physique résultant de la pauvreté ... Ce n'est qu'en se dotant d'un plan d'ensemble assorti d'investissements significatifs que les Premières Nations réussiront finalement et pour toujours à s'extirper du cycle infernal de la pauvreté ».

Phil Fontaine, chef national de l'Assemblée des Premières Nations⁹.

Le sort déplorable des enfants des Premières Nations dans les communautés locales et des enfants autochtones vivant en milieu urbain nécessite des interventions soutenues afin que ces enfants puissent s'épanouir et non seulement survivre. La Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a achevé ses travaux, il y a dix ans. Il y a à peine un an, l'accord historique de Kelowna entre les premiers ministres sur les questions autochtones était la première réponse significative aux recommandations de la CRPA. Pourtant, l'actuel gouvernement fédéral n'a pas respecté cet engagement, pas plus d'ailleurs qu'il ne propose de solutions de rechange.

Compte tenu de l'accroissement des populations autochtones, du nombre de jeunes et du dynamisme de ces communautés, autant en milieu rural qu'en milieu urbain, le Canada doit s'attaquer à l'extrême pauvreté dont sont victimes au quotidien les Autochtones. Cette pauvreté est systémique et de longue date; elle exige des actions concertées de tous les intervenants à tous les échelons.

Un enfant sur quatre vivant dans les communautés autochtones est pauvre¹⁰

- Un enfant sur huit enfants autochtones a une limitation fonctionnelle, un pourcentage deux fois plus élevé que pour l'ensemble des enfants au Canada;
- Plus de quatre enfants sur dix enfants autochtones (43 %) ont besoin de soins dentaires de base; ceux qui vivent dans des communautés isolées sont encore plus susceptibles d'en avoir besoin;
- Le surpeuplement dans ces communautés est deux fois plus élevé que dans la population canadienne en général;
- Près de la moitié des logements autochtones sont contaminés par les moisissures;
- Près de cent communautés autochtones doivent faire bouillir leur eau;

Les enfants autochtones vivant en milieu urbain ont du mal à s'intégrer socialement¹¹

- Près de la moitié (46 %) des enfants autochtones de moins de quinze ans vivent dans une famille monoparentale.
- Quarante pour cent des enfants autochtones vivant à l'extérieur d'une réserve sont pauvres.

Le temps est maintenant venu pour tous les échelons de gouvernement de travailler avec les dirigeants des Premières Nations et les organisations autochtones à accroître les investissements sociaux pour aider les jeunes autochtones à réussir.

Logement abordable : toujours en attente d'une stratégie nationale

Avoir accès à un logement abordable a une incidence importante sur le taux et la profondeur de la pauvreté des enfants et des familles. Deux familles à faible revenu avec enfants sur trois habitaient, en 2003, un logement inabordable, soit un logement dont le loyer dépassait 30 % de leur revenu total. La SCHL révèle que 1,5 million de ménages ont un besoin urgent de logement¹². L'augmentation constante des coûts d'énergie exerce de plus en plus de pressions sur les ménages à faible revenu.

Les coûts moyens pour se loger ont augmenté de plus de 20 % de 1993 à 2006. Pourtant, les dépenses du gouvernement fédéral en matière de logement sont passées de 1,98 G\$ en 1993 à 2,03 G\$ en 2006. Cette augmentation peut paraître substantielle mais, en fait, il s'agit d'une baisse de 25 % si on tient compte de l'inflation¹³. L'enveloppe budgétaire de 1,4 G\$ consentie aux provinces, aux territoires et aux communautés autochtones établies en milieu urbain dans le budget fédéral 2006 pour le logement abordable est un bon début. Mais il s'agit d'une allocation budgétaire unique.

Le Canada est un des rares pays au monde à ne pas être doté d'une stratégie globale de logement abordable et d'un programme de financement permanent. Les familles à faible revenu ont besoin d'une stratégie du logement, assortie d'un programme de financement à long terme de deux milliards de dollars par année. Une telle mesure permettrait à tous les échelons de gouvernement et aux secteurs communautaire et privé de créer des logements abordables et du logement social. Le financement fédéral doit être maintenu pour assurer la reconduction de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC) pour les sans-abri et du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL). Il faut créer un Programme national d'efficacité énergétique pour les personnes à faible revenu afin d'aider les locataires et propriétaires à faible revenu à entreprendre des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement et ainsi réduire leur consommation d'énergie et leurs dépenses en mazout.

En mai 2006, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a examiné la fiche du Canada en matière de logement et de lutte contre l'itinérance et a qualifié la situation « d'urgence nationale ». Le comité a demandé au gouvernement fédéral de respecter ses obligations internationales en matière de logement et de mettre de l'avant une stratégie nationale de logement dont seraient parties prenantes les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités et les secteurs communautaire et privé. La Société canadienne d'hypothèque et de logement, l'organisme fédéral responsable du logement au Canada, affichera des bénéfices d'environ 1 G\$ en 2006. À ce jour, le gouvernement a rejeté toute demande d'investir ces bénéfices dans de nouvelles initiatives de logement abordable. Il envisage plutôt de privatiser complètement la SCHL.

Composantes d'une stratégie de réduction de la pauvreté pour le Canada

COTE : A = excellent B = bon C = satisfaisant D = amélioration requise E = échec

Composante	Évaluation	Recommandation
<p>Bons emplois à salaires décentés pour les familles à faible revenu.</p> <p>→ Par ex. s'assurer que le revenu d'un adulte travaillant à temps plein toute l'année au salaire minimum soit suffisant pour se hisser au-dessus du seuil de pauvreté.</p>	<p>D = amélioration requise</p> <p>Besoin de leadership fédéral pour réinstaurer le salaire minimum fédéral, adopter des normes du travail pour protéger les travailleurs et travailleuses précaires, lancer une réforme de l'Assurance-emploi et investir dans les programmes d'éducation des adultes et d'éducation permanente.</p>	<p>→ Hausse du salaire minimum à 10 \$/h avec indexation.</p> <p>→ Renforcer le code du travail canadien pour y assujettir les travailleuses et travailleurs précaires.</p> <p>→ Réinstaurer l'admissibilité à l'a.-e.</p> <p>→ S'attaquer aux obstacles multidimensionnels auxquels font face les groupes exclus du marché du travail.</p>
<p>Système efficace de Prestations pour enfants.</p> <p>→ Mesures de soutien du revenu reconnaissant les coûts liés à l'éducation d'un enfant.</p>	<p>D = Amélioration requise</p> <p>Pas de projet visant l'augmentation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants au-delà de 2007.</p> <p>L'allocation universelle pour la garde d'enfants est impossible; elle favorise les couples bien nantis à un seul revenu.</p>	<p>→ S'engager à augmenter les prestations pour enfants jusqu'à un maximum de 5000 dollars par enfant et veiller à ce que toutes les familles à revenu faible et modeste conservent leur allocation dans son intégralité.</p>
<p>Système universellement accessible de services éducatifs et de garde à l'enfance.</p> <p>→ Soutenir le développement optimal des jeunes enfants.</p> <p>→ Permettre aux parents d'être actifs sur le marché du travail ou de se former.</p>	<p>É = échec</p> <p>L'annulation des accords bilatéraux sur les services de garde met en danger l'expansion du réseau naissant de services de garde au Canada. Seulement 15,5 % des enfants âgés de zéro à douze ans ont accès à une place dans un service de garde réglementé.</p>	<p>→ Créer un système pancanadien de services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité, accessibles et abordables.</p> <p>→ 1,2 G\$ au moins par année pour soutenir les ententes provinciales et territoriales actuelles en matière de services de garde et s'engager à augmenter annuellement ces investissements.</p>
<p>Accroître le nombre d'unités de logement abordable.</p> <p>→ Mettre fin à l'itinérance des personnes seules et des familles;</p> <p>Faire en sorte que les parents puissent élever leurs enfants dans des milieux de vie sains.</p>	<p>D = Amélioration requise</p> <p>1,4 G\$ pour de nouvelles unités de logement abordable versés aux provinces, aux territoires et aux communautés autochtones établies en milieu urbain. Mais absence de stratégie globale de logement abordable.</p>	<p>→ Investir 2 G\$ par année dans de nouveaux logements sociaux dans le cadre d'une stratégie de logement abordable.</p> <p>→ Reconduire et améliorer le programme de lutte contre l'itinérance (IPAC) et de restauration d'habitation (PAREL). Subventionner un nouveau programme d'efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu.</p>
<p>Programmes d'éducation postsecondaire et de formation professionnelle abordables et accessibles</p> <p>→ Veiller à ce que les étudiantes et étudiants qualifiés provenant de familles à revenu faible et modeste puissent accéder à l'éducation postsecondaire.</p>	<p>D = Amélioration requise</p> <p>Augmentation des droits de scolarité dans six provinces.</p>	<p>→ Créer un programme de transfert distinct pour l'éducation postsecondaire</p> <p>→ Augmenter l'aide financière aux étudiantes et étudiants et accroître le pourcentage de bourses fondées sur les besoins</p>

Travailler ensemble à une stratégie de réduction de la pauvreté au Canada

Nous demandons avec instance au gouvernement du Canada de relever le défi que lui a lancé l'UNICEF et de se doter de cibles et d'échéanciers crédibles pour ramener le taux de pauvreté infantile au Canada sous la barre de 10 %. Le Canada doit suivre l'exemple de la G.-B. qui s'est investie, en 1999, de la mission d'éliminer graduellement et en vingt ans la pauvreté infantile dans ce pays, en commençant par des réductions de 25 % en 2004 et de 50 % en 2010. Le gouvernement britannique a aussi décidé de renforcer les programmes d'éducation à la petite enfance, d'éducation, de logement abordable et de santé et d'augmenter le salaire minimum et les prestations pour enfants. La Grande-Bretagne tient le cap et est en voie de réaliser ses objectifs de réduction de la pauvreté.

Terre-Neuve et Labrador et le Québec ont mis de l'avant leurs propres initiatives de réduction de la pauvreté. Campagne 2000 demande avec instance au gouvernement fédéral de lancer, de concert avec les provinces, les territoires et les Premières nations, une stratégie pancanadienne de réduction de la pauvreté.

Où en sont les efforts du Canada pour respecter la résolution unanime de la Chambre des communes d'éliminer la pauvreté infantile et ses obligations internationales en vertu, notamment, de la Convention onusienne relative aux droits des enfants.

Progrès

- Progrès bien et en voie de satisfaire à ses engagements
- Progrès mais difficilement
- Ne progresse pas - Les enfants sont à risque

Forces :

- ✓ Position financière solide lui permettant de consentir les investissements nécessaires - surplus fédéral prévu en 2005-2006 : 13,2 G\$.
- ✓ A réussi dans le passé à réduire la pauvreté des personnes âgées.
- ✓ L'expérience des autres pays de l'OCDE démontre qu'il est possible de réduire la pauvreté des enfants.
- ✓ Deux provinces ont déjà lancé des stratégies provinciales de réduction de la pauvreté.
- ✓ La population est en faveur de dépenses publiques pour réduire la pauvreté infantile.

Faiblesses :

- Manque de volonté politique et de leadership pour élaborer un plan assorti de cibles et d'échéanciers.
- Les questions de compétences fédérales et provinciales compliquent la mise en œuvre d'une stratégie globale.
- Des priorités politiques contradictoires ou changeantes nuisent au progrès.

Prochaines étapes :

Campagne 2000 met au défi chaque chef de partis politiques de mettre au point une Stratégie de réduction de la pauvreté assortie de cibles, d'échéanciers et d'engagements financiers. Cette stratégie devrait être élaborée en étroite consultation avec la population canadienne, notamment avec des personnes qui ont l'expérience de la pauvreté.

Les constats de ce rapport vous inquiètent et vous voulez savoir ce que vous pouvez faire? Visitez le www.campaign2000.ca pour envoyer un message à votre député ou députée et pour d'autres suggestions d'action.

Campagne 2000 est une coalition pancanadienne et politiquement indépendante, regroupant plus de cent vingt organisations nationales, provinciales et communautaires dédiées à travailler ensemble pour éradiquer la pauvreté des enfants et des familles au Canada. Pour une liste complète de nos partenaires, veuillez consulter notre site Web au www.campaign2000.ca

Notes :

1. Interfaith Social Assistance Reform Coalition (1998). *Our Neighbours' Voices : Will We Listen*. James Lorimer and Company Ltd, Toronto.
2. Il n'existe pas au Canada de seuil officiel de pauvreté. Les enfants pauvres sont ceux qui vivent dans une famille dont le revenu total avant impôt se situe sous le Seuil de faible revenu (SFR) tel que défini par Statistique Canada. Le graphique 1 contient des statistiques sur le revenu familial total avant impôt et après impôt. Tous les autres graphiques sont fondés sur le revenu familial total avant impôt. Par enfant, on entend une personne de moins de dix-huit ans. Les données de Statistique Canada ne comprennent pas les enfants vivant dans des réserves des Premières Nations, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, ainsi que dans les institutions.
3. Teelucksingh, Cheryl et Grace Edward Galabuzi (mai, 2005). *Working Precariously: The impact of race and immigrant status on employment opportunities and outcomes in Canada*. Toronto: Canadian Race Relations Foundation.
4. Conseil national du bien-être social (2006). *Portrait de la pauvreté, 2002 et 2003*. Ottawa : Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.
5. Block, Sheila et Ellen Russell (mars, 2006). *Standing Up for Which Families?* Ottawa: Canadian Centre for Policy Alternatives.
6. Jackson, Andrew (2003). *Good Jobs in Good Workplaces : Reflections on medium-term labour market challenges*. Ottawa: Caledon Institute. Saunders, Ron. (2003). *Defining Vulnerability in the Labour Market*. Ottawa: Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
7. Daily Bread Food Bank (2006). *Who's Hungry?* Toronto: Daily Bread Food Bank.
8. OCDE (2006). *Starting Strong II: Early Childhood Education and Care*. Page 206. <http://213.253.134.29/oeecd/pdfs/browset/9106031E.PDF>
9. Fontaine, Phil (30 octobre 2006). *The Native fiscal imbalance*. Globe and Mail, 30 octobre 2006, page A19.
10. Assemblée des Premières Nations (2006). *Make Poverty History for First Nations et Enquête longitudinale régionale sur la santé des Premières nations (2006)*. Enquête régionale sur la santé 2002-2003 et Faits saillants de l'Enquête sur les enfants.
11. Anderson, J. (juin 2003). *Aboriginal Children in Poverty in Urban Communities : Social Exclusion and the Growing Racialization of Poverty in Canada*. Ottawa: Conseil canadien de développement social.
12. Chisholm, Sharon (2006). Rapport soumis au Comité permanent des Finances. Ottawa : Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine.
13. Shapcott, Michael (2006). Mémoire prébudgétaire présenté au Comité permanent des Finances. Toronto : Wellesley Institute.
D'autres données et analyses seront publiées dans notre site Web après le 1er décembre 2006.

Campagne 2000 remercie les personnes et organismes suivants : Laidlaw Foundation, Sisters of St. Joseph of the Diocese of London (ON), Atkinson Charitable Foundation, Sisters of Providence of St. Vincent de Paul, Diesel Canada, Travailleurs unis de l'automobile, Congrès du travail du Canada, Canadien Feed the Children, Campaign Against Child Poverty, Fédération des enseignantes et enseignants du secondaire de l'Ontario, Ontario English Catholic Teachers Association, Fédération des enseignantes et enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, Toronto Catholic District School Board, Children's Aid Society of Toronto, Metro Campaign 2000, Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, nos partenaires nationaux, provinciaux et communautaires les plus dévoués et tous nos supporters individuels et organisationnels.

Nous remercions également le Conseil canadien du développement social (CCDS) pour sa contribution au chapitre de la recherche. Et nos remerciements pour sa générosité et son indéfectible appui à Family Service Association of Toronto, notre organisme parrain, soutenu par Centraide du Grand Toronto.

Pour commander ce rapport ou d'autres documents produits par Campagne 2000, veuillez remplir le bon de commande en ligne au www.campaign2000.ca ou téléphonez-nous au (416) 595-9230, poste 244.

Publication : Campagne 2000
Graphisme : Nancy Steckley
Traduction française : Jocelyne Tougas
Conception site Web : Billie Carroll
Photos : Avec la permission de Photosensitive
ISBN: 1-894250-45-1 : Available in English
Main-d'œuvre syndiquée : Section locale 594 du SEEFPO